

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Pouvoirs :	0
Excusés :	0
Absents :	0
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	19
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 20 mars 2026, à 17h30, en vertu de la convocation du lundi 16 mars 2026, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars.

Etaient présent(e)s : M.DUPUY CEDRIC, Mme BOUETARD SABRINA, M.MINOT YVES, Mme PENOUTY Isabelle, Mme DESSET MARTINE, Mme MOREL MARTINE, M.MAUZE BERNARD, Mme RANCELLI NADINE, M.POISBELAUD ALAIN, Mme AUDEBERT DOMINIQUE, M. DAGNAUD CHRISTIAN, M.CHAUMET JEAN LUC, Mme ROBERT BEATRICE, M. BOURGEOIS VINCENT, M.GOIS DIDIER, Mme LARAPIDIE ELODIE, M. FAVRIOUX THOMAS, Mme DAMOUR CLAIRE, M. HERVOIT PIERRE ETIENNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s : néant

Etaient absent(e)s : néant

A été nommée secrétaire : M. HERVOIT PIERRE ETIENNE

2026-02-08 DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil d'administration du C.C.A.S. est composé, outre le Maire, président, d'autant de membres extérieurs que de membres élus issus du Conseil Municipal, soit au maximum 16 personnes.

Il propose de fixer le nombre de membres du conseil à 8 élus, et propose la liste suivante :

Elus :

- Sabrina BOUETARD
- Isabelle PENOUTY
- Martine DESSET
- Béatrice ROBERT
- Vincent BOURGEOIS
- Dominique AUDEBERT
- Martine MOREL
- Thomas FAVRIOUX

Membres nommés :

- Marie-Claude GUIONNET
- Sandrine GOIS
- Alain MARAIS
- Régine AUBERT
- Nadine ALVAREZ
- Joëlle GIRARD
- Graziella PAUTROT
- Laurence VIGNAUD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne pour siéger au CCAS les personnes ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 23 mars 2026

Le Maire,
Cédric DUPUY

Affiché le

Transmis au contrôle de légalité